

Bulletin municipal



www.stadolpheedhoward.qc.ca

Volume 3 | No. 3 | Juillet 2007



Plaisirs
d'été

Page 4

Spécial
détachable

Résumé du nouveau
plan d'urbanisme
page S1 à S4

Les décisions du conseil en bref	2-3
Programme d'économie d'eau potable	3
L'été à Saint-Adolphe	4-5
Urbanisme et environnement	6
Travaux publics	7
Agenda	8



Message du Maire

Chers citoyens et citoyennes,

L'été est enfin arrivé... Beaucoup d'entre vous ont déjà débuté leurs vacances et profitent de la douceur estivale pour redécouvrir notre belle région. Dans cette édition spéciale du bulletin, nous

souhaitons vous informer des nouveaux règlements d'urbanisme en vigueur depuis le 15 juin dernier.

Cette planification territoriale est essentielle et elle nous concerne tous. Elle se veut porteuse d'un développement harmonieux qui assurera la préservation de notre cadre de vie et de notre environnement. Je vous invite donc à en lire les grandes lignes dans le supplément de quatre pages.

Du même coup, je vous convie à participer au Programme d'économie d'eau potable 2007, en modifiant vos habitudes de consommation.

Au chapitre des nouvelles qui ont fait la manchette, notons que le code d'éthique est de plus en plus respecté sur les lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie et que la patrouille nautique continue de circuler pour nous soutenir dans nos

objectifs de sensibilisation et de prévention.

D'autre part, je constate avec plaisir qu'un comité consultatif est déjà formé pour assister la municipalité dans l'élaboration de sa politique familiale. Notre première étape consiste à dresser un juste portrait de la situation actuelle des familles adolphines. D'abord mieux connaître les intérêts et les valeurs qui sont les vôtres, afin de mieux vous représenter.

Je suis heureux de vous confirmer que la municipalité a décidé d'acheter le bâtiment de la Caisse populaire Desjardins et de lui conserver sa vocation publique. Vous le verrez donc accueillir notre nouvelle bibliothèque municipale ainsi qu'un projet que caresse depuis longtemps le conseil municipal : une Maison de la culture.

Enfin, comme vous en avez certainement entendu parler, l'ancien hôtel Miramont est passé aux mains de propriétaires membres de la communauté juive hassidique. Au moment de mettre sous presse, je peux vous assurer qu'en tant que maire, je souhaite bâtir avec les nouveaux propriétaires une relation de cohabitation harmonieuse et de bon voisinage avec tous, tout en m'assurant du respect de la réglementation municipale.

J'espère partager avec vous les charmes des plaisirs d'été.

Mayor's Message

Dear Citizens,

Summer is here at last. Many of you have already started your vacations and are taking advantage of the good weather to rediscover our beautiful part of the world. In this special edition of the bulletin, we want to tell you about some new town planning bylaws that have been in force since June 15th.

This territorial planning is essential and involves all of us. It is designed to achieve balanced development that will ensure the preservation of our way of life and our environment. Because of this, I would like to invite you to become familiar with its main points in the four-page supplement.

At the same time, I urge you to participate in the Potable Water Conservation Program 2007 by modifying the way you use water.

In terms of news that makes headlines, I'd like to point out that the code of ethics is being increasingly respected on Lakes Saint-Joseph and Sainte-Marie, and that the water patrol continues to make its rounds to support us in our objectives of sensitization and prevention.

Turning to other matters, I note with pleasure that a consulting committee has already been formed to help the municipality draw up its family policy. Our

first step will be to obtain a proper and up-to-date overview of Saint-Adolph families as a whole - to get a better picture of your interests and values in order to represent you better.

I'm happy to confirm that the municipality has decided to purchase the Caisse Populaire Desjardins building and to retain its role as a public building. Our new town library will be located there, as will another project that town council has cherished for some time: a Maison de la Culture.

Finally, as you have no doubt heard, the ownership of the former Miramont hotel is now in the hands of owners who are members of the Hassidic Jewish community. As this goes to press, I can assure you that as your mayor, I wish to build a relationship of harmonious and neighbourly coexistence with the new owners, as well as ensuring that municipal bylaws are respected.

I hope to share with you all the charm of the pleasures of summer.

Pierre Roy, Maire de Saint-Adolphe-d'Howard

Les locaux de la Caisse populaire accueilleront bibliothèque et maison de la culture

Devant l'imminence du départ des services au comptoir de la Caisse populaire Desjardins, la municipalité a décidé d'accepter l'offre de vente du bâtiment, auquel on souhaite conserver son caractère public. Lieu invitant, le bâtiment accueillera la bibliothèque municipale ainsi qu'un projet que caresse depuis longtemps le conseil municipal : le développement d'une Maison de la culture. Expositions d'arts, conférences, lancements, promotion des artistes locaux auront maintenant leur lieu de diffusion.

Tel qu'annoncé récemment dans un hebdomadaire local, la Caisse populaire de Sainte-Agathe-des-Monts rapatriera l'ensemble de ses opérations à son siège social dès le 1^{er} novembre 2007, une décision que l'on dit mûrir depuis six ou sept ans.

À ce jour, la direction de la Caisse populaire a annoncé qu'un nouveau guichet automatique sera installé, que les services de dépôt de nuit seront maintenus et qu'il est même possible d'entrevoir la mise sur pied d'un service de navette. La Caisse populaire offrira par voie de communiqué, au cours des prochaines semaines, plus de détails sur les solutions qu'elle envisage pour répondre aux besoins transactionnels des clients de la municipalité.

Nouvelle politique d'achats en vigueur

En mai dernier, le conseil municipal a mis à jour sa politique d'achats, afin :

- de favoriser la coordination et l'uniformisation des approvisionnements;
- d'acquérir des biens et services aux meilleures conditions possibles;
- d'évaluer justement le rapport qualité-prix;
- de favoriser un usage rationnel des ressources matérielles et financières de la municipalité.

Subvention aux associations

Un coup de pouce \$

Le 2 juin dernier, lors de la Fête des voisins et de l'environnement, la municipalité a remis 200 \$ à de nombreuses associations de la localité. Ce montant représente 50 % de la subvention destinée à donner un coup de pouce pour le bon fonctionnement des regroupements et pour souligner l'importance de tous ces gens qui se rassemblent afin de faire une différence dans leur communauté. « Tout seul on va plus vite. Ensemble on va plus loin! »

La municipalité a également accordé une subvention d'un montant de 1 000 \$ à l'association Chasse et Pêche pour l'ensemencement de poissons dans le lac Saint-Joseph.



Par ce processus, la municipalité entend poursuivre ses ambitions de favoriser une saine gestion et un approvisionnement à l'échelle locale, dans la mesure du possible. Pour en savoir davantage vous pouvez consulter le document normatif à la municipalité ou communiquer avec Me Michel Binette, au 819-327-2044, poste 222.

Achat d'un groupe électrogène Une génératrice au lac St-Denis

La municipalité est allée de l'avant dans l'achat d'un groupe électrogène et d'un inverseur automatique, au coût de 100 000 \$. Ce groupe électrogène d'une puissance de 300 kilowatts alimentera le système d'épuration en cas de panne électrique. Assurant ainsi la qualité de l'eau des résidents du lac Saint-Denis.

Dépôt des états financiers 2006 Un surplus de 227 709 \$...

M. Pierre Roy, au nom du conseil municipal, annonce que la dernière année budgétaire s'est conclue avec un surplus de 227 709 \$, selon les états financiers vérifiés par la firme Reid et Associés.

Une saine gestion, l'acquiescement des droits de mutation, la délivrance de permis et la vente d'actifs dormants sont les facteurs qui ont permis ce budget positif. Le maire Roy a indiqué que la réception de revenus plus élevés pour les taxes foncières, à la suite de l'augmentation du rôle d'évaluation, ont également contribué à l'enregistrement d'un surplus en 2006 et ce, malgré la réduction du taux de taxe consentie par la municipalité.

Les surplus budgétaires ont été réinvestis afin de soutenir des projets structurants pour toute la communauté : 50 000 \$ pour les célébrations du 125^e anniversaire de la municipalité, 50 000 \$ pour le réaménagement des berges et 50 000 \$ pour le fonds de roulement des services aux citoyens.

M. Roy et son conseil tiennent à remercier l'équipe de direction et tout particulièrement la directrice des finances, madame Marie-Hélène Gagné et son service, pour le professionnalisme et la rigueur dont ils ont fait preuve au cours des dernières années.

ÉLECTION PARTIELLE 2007

Suite à la démission du conseiller au siège numéro 4 et considérant les articles pertinents de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-27), il y aura dépôt d'un avis d'élection au plus tard le 3 août 2007 pour une élection partielle au siège numéro 4 qui se tiendra le 16 septembre 2007.

Voici des dates importantes à retenir :

- 3 août 2007 • Dernier jour pour donner l'avis public de l'élection
• Premier jour pour produire une déclaration de candidature
- 24 août 2007 • Dernier jour pour produire une déclaration de candidature
- 25 août 2007 • Premier jour de la période potentielle des travaux des commissions de révision
- 6 sept. 2007 • Dernier jour de la période potentielle des travaux des commissions de révision
- 9 sept. 2007 • Vote par anticipation (de 12h à 20h)
- 16 sept. 2007 • Jour du scrutin (de 10h à 20h)

Pour toute information supplémentaire, bien vouloir communiquer avec le Président d'élection, Me Michel Binette, LL.B., M.A.P, au 819-327-2044, poste 222.

Toutes les personnes intéressées à travailler les dimanches 9 et 16 septembre 2007, doivent faire parvenir leur nom avant le 6 août 2007 à l'hôtel de ville de Saint-Adolphe-d'Howard, à Mme Louise Lecompte au (819) 327-2044 poste 230 ou à elections@stadolphedhoward.qc.ca.



Sécurité nautique sur les lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie

«Pour certains, nos lacs sont des terrains de jeu de prédilection pour la pratique d'activités nautiques et la baignade. Pour d'autres, ils sont source de beauté, d'inspiration, de paix et de calme. Ce qui est certain, c'est que pour nous tous ils ont de l'importance et représentent une richesse collective. C'est pourquoi il est primordial, selon le conseil, d'encadrer les activités nautiques dans une optique de préservation à long terme et de partage équitable » précise le maire Pierre Roy.

La municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la Sûreté du Québec (SQ), ont annoncé la signature d'un protocole d'entente afin d'assurer une meilleure sécurité nautique sur les lacs. Dans cette entente, la SQ appuie aussi la démarche entreprise par la municipalité auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec, afin de donner de vrais pouvoirs aux constables spéciaux de la municipalité.

La patrouille nautique municipale est avant tout un service de sensibilisation et de prévention. Toutefois, la patrouille peut aussi émettre des constats d'infractions aux contrevenants.

Cet été, la patrouille nautique sera présente tous les jours, dépendamment bien sûr de la température et de l'affluence sur les lacs. Pour ce faire, quatre patrouilleurs vont se partager les heures jusqu'à la fin de septembre. Pour sa part, la SQ assurera une présence régulière sur les lacs.

« L'objectif est de conjuguer nos actions dans un but commun pour jouir longtemps de nos lacs en santé. Cet été, nous invitons les citoyens à innover, à faire preuve de volonté, à aller au-delà des lois et règlements en ce qui a trait à la préservation et à la mise en valeur des plans d'eau » ajoute le maire Roy.



Pour le maire Pierre Roy, « l'objectif n'est pas de donner des contraventions, mais de préserver la sécurité des plaisanciers et la quiétude des riverains des lacs. Plus de 80 % des utilisateurs ont un bon comportement. On veut surveiller les personnes qui ont une conduite irresponsable et qui ne respectent pas les règles fédérales de sécurité nautique émises par la marine marchande. »

Licence pour chiens – 25 \$

Le conseil vous informe que la Société de Protection Canine des Monts (SPCM) de Saint-Sauveur est mandatée par la municipalité pour procéder à la vente des licences pour chiens. Un représentant de la SPCM débutera la vente des licences à domicile à compter du 1er juin 2007. Pour tous ceux qui ne l'ont pas encore, ne tardez pas à vous la procurer aux endroits suivants : dépanneur Boni-Soir/Ultramar, 1750 chemin du Village, (819) 327-3152 ; bureau de la SPCM au (450) 227-2768, 7 jours par semaine, de 9h à 17h.

L'achat de la licence (médaille) a pour but premier l'intérêt de votre animal, qui est de pouvoir l'identifier en cas de perte. L'achat de la licence est obligatoire pour se conformer à l'article 23.1 du règlement # 501 de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard. Toute personne ne se conformant pas à ce règlement est passible d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 1 000 \$ pour infraction (article 27).

Insectes piqueurs : à l'état naturel SVP

La municipalité a sondé l'opinion de ses résidents : « Pour ou contre l'élimination des insectes piqueurs? » La majorité des 1 500 Adolphins qui ont participé au sondage du printemps, ont répondu CONTRE.

L'an dernier, les résidents de la Réserve Morgan avaient fait la requête d'une consultation publique sur le sujet en présentant une pétition. Pour une deuxième fois en dix ans, les citoyens n'étant pas rassurés de l'impact sur l'écosystème, ont préféré s'abstenir de contrôler la population des insectes piqueurs. Bzzzzien...bzzzzien.



Pendant que le Festival du gaspillage bat son plein au Québec, les Québécois se positionnent deuxième sur la scène mondiale, en ce qui a trait à la consommation de l'eau, soit plus de 400 litres/jour. Pourtant, nul besoin de répéter que cette ressource est vitale et qu'elle est vulnérable à la pollution.

Désirant faire sa part, la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard se joint au RÉSEAU ENVIRONNEMENT, dans le cadre de son programme d'Économie d'eau potable, pour vous inviter, vous les Adolphins, À POSER DES GESTES SIMPLES et CONCRETS tout au long de l'été afin de nous assurer une eau de qualité en quantité suffisante, pour de nombreuses années à venir. Vous souhaitez participer à cette célébration de l'eau? Voici nos suggestions :

Gazon : N'arrosez votre pelouse qu'une fois par semaine, les racines s'enfonceront profondément dans le sol et votre gazon sera des plus robustes.

Au mois de juillet la pelouse entre en dormance, évitez de la fertiliser pendant cette période et limitez l'arrosage.

Pour savoir si votre pelouse a besoin d'arrosage, utilisez un indicateur d'humidité dans le sol, en vente dans la plupart des détaillants de produits de jardinage.

Des arrosoirs automatiques font le travail à votre place?

En période de sécheresse, il vaut mieux couper son gazon à 6 ou 7 centimètres (2 à 3 pouces), car une herbe un peu plus longue retient mieux l'eau. Vous devriez laisser l'herbe coupée sur la pelouse cela lui permettra de mieux résister à la sécheresse tout en servant de fertilisant !

Placez de la paille autour des arbres et des plantes pour les aider à retenir l'eau et ainsi réaliser d'importantes économies en eau. Cela permet de surcroît de diminuer la prolifération de mauvaises herbes!

Lavage : Utilisez des détergents sans phosphate, car les phosphates favorisent la croissance des algues et réduisent la quantité d'oxygène dans nos lacs, marais et cours d'eau.

Voiture : Utilisez un seau plutôt qu'un tuyau d'arrosage.

Cet été, chers Adolphins, merci de penser environnement : utilisons l'eau judicieusement.

Pour en savoir plus www.festivaldugaspillage.com





27 juillet au 19 août 2007

CINÉ FAMILLE	DÉGUSTATION DE VIN SPECTACLE	MIDI MUSIQUE
Vendredi 27 juillet : Souris City	Vendredi 27 juillet : Desjardins	Dimanche 27 juillet : Jean Turbide
Vendredi 3 août : La Nuit au Musée	Vendredi 3 août : Desjardins	Dimanche 3 août : André Thériault
Vendredi 10 août : Les Petites Pieds du Bonheur	Vendredi 10 août : Desjardins	Dimanche 10 août : David Desjardins
Vendredi 17 août : Le Pont de Terabithia	Vendredi 17 août : Desjardins	Dimanche 17 août : Alain Villeneuve

Notes d'organisation : Toutes les activités auront lieu au parc Adolphe-Jodoin, face à l'église sous le gazebo. En cas de mauvais temps, les activités auront lieu sous le petit chapiteau de Bistro Quai.

Stationnement : Les participants aux différentes activités de Plaisirs d'été sont invités à stationner leur véhicule derrière l'hôtel de ville et la Casse populaire pour ne pas nuire aux activités de la paroisse (mariage, baptême, etc.).

Service récréo-touristique | 819.327.2044 | 450.227.2051 | poste 234 | www.sitadolphedehoward.qc.ca
Bureau d'information touristique | 1672, ch. du Village | 819.327.3519 | 1 866 ADOLPHE (236-5743)

Plage et parcs :

La municipalité offre à ses résidents, villégiateurs et touristes de passage plus de vingt parcs, plage et espaces verts. Afin que tous profitent de ces installations municipales, les utilisateurs sont invités à observer les quelques règles de base :

- Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse en tout temps. Ils sont cependant interdits sur les plages, section sable.
- Ne pas nourrir les oiseaux, canards, etc.
- Les amateurs de canot et de kayak, pour les lacs Sainte-Marie et Saint-Joseph, sont invités à utiliser le parc Bélisle (chemin du Tour-du-Lac) pour la mise à l'eau de leurs embarcations. À la plage Gratton et Lapointe et au parc Ainés, l'accès est interdit aux embarcations de toutes sortes. De plus, pour prévenir la contamination, le lavage des embarcations est obligatoire pour les utilisateurs. La station de lavage est située au bureau d'accueil touristique municipal.
- Pour les propriétaires de bateaux motorisés, l'accès aux débarcadères municipaux est autorisé avec le permis d'accès au lac et le lavage des embarcations.
- Pour le parc Adolphe-Jodoin, situé au coeur du village face à l'église, la mise à l'eau d'embarcation nautique et la baignade sont interdits.



Centre d'activités de plein air
Inscriptions et informations : 1672, chemin du Village
(819) 327-3519/1-866 ADOLPHE (236-5743)

Pour les amateurs de randonnée pédestre et de vélo de montagne, on compte plus de 30 kilomètres de sentiers de tous les niveaux. Ceux-ci sont agréables à parcourir en famille ou entre amis. Plusieurs circuits vous sont proposés. Pour votre sécurité, l'inscription est obligatoire. Le passe de saison ou le billet quotidien est requis pour emprunter notre réseau. Les animaux en laisse sont acceptés dans les sentiers.



Station de sports Mont Avalanche



Le DISC GOLF s'apparente au golf à la différence où bâtons et balles sont remplacés par un disque volant (Frisbee™). L'objectif est d'atteindre, à l'aide du disque, les 18 différentes cibles sur un parcours parsemé d'obstacles naturels. Le parcours est ouvert depuis le 23 juin 2007 les vendredis, samedis et dimanches. Plusieurs tournois et activités sont prévus à notre calendrier estival.

Camping municipal et refuge

Le camping municipal est ouvert jusqu'à l'Action de Grâce, le lundi 8 octobre 2007. De plus, il est possible de réserver le refuge en bois rond Charles D. Campbell. Vous pourriez vous y arrêter pour une halte lors de votre randonnée et même y séjourner pour la nuit. Il sera aussi possible de coucher sous la tente à proximité du refuge. Il est obligatoire de réserver et d'acquitter les frais de séjour à l'avance. Les animaux en laisse sont acceptés sur le camping et au refuge.



Atelier d'initiation sur les champignons sauvages de nos bois

Théorie, randonnée en forêt et dégustation
Formatrice : Guylaine Duval
Période de pré-inscriptions pour les ateliers de l'automne (fin août à la mi-octobre)



à Saint-Adolphe-d'Howard...

Musée du Patrimoine

Les lundi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche, de 13h à 16h (entrée gratuite). Quatre dentellières seront sur place les 14 juillet, 2 septembre et 8 octobre.

Le Musée du Patrimoine a été fondé en 1983, lors du Centenaire de la municipalité. Il est situé au presbytère et présente une collection d'objets retraçant les origines de nos ancêtres. Entre autres, saviez-vous que le premier film en couleurs à être tourné au Canada l'a été dans notre municipalité en 1951?

Bibliothèque - Info : 327-2117

Horaire d'été, du 26 juin au 18 août

	am	pm
mardi	9h à 12h	13h à 16h
mercredi	9h à 12h	
jeudi	9h à 12h	
vendredi	9h à 12h	18h à 21h
samedi	9h à 12h	



Marina municipale et bistro quai

Le concessionnaire du Quai municipal « Récréation Centrale », vous offre la possibilité de louer des embarcations motorisées (pontons et motomarines) ainsi que canot, kayak, pédalo, chaloupe, etc. Ouvert tous les jours si la température le permet. Information : 8 1 9 - 3 2 7 - 1 2 3 4



Notre intérêt pour se mettre en branle.

Concernant le **CAMP DE JOUR**, ne tardez pas pour inscrire votre enfant au Campagnard Tome IV, il reste encore quelques places! Une vague de plaisir attend votre enfant. Informations auprès de Slush, la coordonnatrice du camp de jour.

BADMINTON intérieur lundi de 19h30-22h00

Terrains de **VOLLEYBALL**, **BASEBALL** ou **BALLE MOLLE** sont disponibles sur réservation.

Centre récréatif

camp de jour, vélo de montagne
balle molle, badminton et volley-ball extérieur

Veillez noter qu'il n'y aura pas de **SOCCER POUR LES JEUNES** dû au manque de bénévoles. Par contre, si vous avez une **ÉQUIPE DE SOCCER (ADULTES OU FAMILLE)** désirant pratiquer ce sport, nous nous ferons un plaisir de vous réserver les installations.

Vous pouvez vous inscrire à toutes ces activités en communiquant à la coordination au 327-2626 ou au lgrandmaison@stadolphedhoward.qc.ca, ou en vous présentant au 110 rue du Collège.

À SURVEILLER

PROGRAMMATION AUTOMNE 2007

Surveillez la programmation d'automne qui sera diffusée un peu partout dans le village et sur notre site Internet www.stadolphedhoward.qc.ca. Période d'inscription pour l'automne les 13-14-15 septembre 2007.

Tennis municipal

Le 7 juillet dernier, le Club de tennis en collaboration avec la municipalité présentait la 4^{ème} édition de la « Classique Banque Nationale de Saint-Adolphe-d'Howard », tournoi ouvert, double mixte, pour les catégories B et B+. Un total de 28 équipes provenant de Saint-Sauveur, Piedmont et d'ailleurs ont participé à ce tournoi. Après plusieurs parties, les gagnants ont été Liette Bélair et Michel Bertrand dans la Catégorie B+ et Louise Mongeon et Gilles Delorme chez les B.

Pour les amateurs de tennis, les abonnements du club sont en vente aux coûts suivants :

Gratuit ..12 ans et moins	75 \$adultes	40 \$13-18 ans et les 65 et plus
160 \$...passe familiale	50 \$vacanciers 7 jours	

Pour plus d'information contactez le (819) 327-2344.

Tu as entre 13 et 17 ans et tu penses qu'il n'y a rien de prévu pour toi cet été? Ben oui y'a de quoi! Sancho est de retour avec les 13-17 ans

Viens t'inscrire au centre récréatif au 110 rue du Collège ou téléphone au 819-327-2626. Les frais d'inscription sont de 30 \$. Une occasion unique et des expériences enrichissantes avec ton animateur, il attend ton appel.



Semaine de la culture du
28 au 30 septembre

La municipalité est à la recherche d'auteurs, pour la préparation d'un salon du livre qui aura lieu à la salle du citoyen, les 29 et 30 septembre, de 10h00 à 16h00.

Pour information, veuillez communiquer avec la coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 819-327-2626 au par courriel lgrandmaison@stadolphedhoward.qc.ca

Notre salon des artistes et artisans ainsi qu'une démonstration de baladi seront aussi au menu.

POLITIQUE FAMILIALE

Penser et agir famille!



À la suite de l'invitation parue dans la dernière édition de votre *Bulletin municipal*, une dizaine de citoyens et de représentants d'organismes locaux se sont rencontrés, le 14 mai dernier à la salle du conseil de l'hôtel de ville, pour former un comité consultatif, chargé d'assister la municipalité dans l'élaboration de sa politique familiale. Le moment était d'ailleurs tout désigné pour entamer ce processus, puisqu'il concordait avec la semaine nationale de la Famille.

Une deuxième réunion du comité consultatif a eu lieu le 18 juin dernier, au cours de laquelle les membres se sont entendus sur une définition de la famille qui servira de fondement à l'élaboration de la politique familiale.

Il s'agissait, en des termes plus simples, de définir clairement à qui s'adresseront les divers plans d'actions qui seront présentés dans le document final. De plus, le comité a passé en revue de nombreuses statistiques provenant de divers organismes de la région, dans le but de dresser un juste portrait de la situation actuelle des familles Adolphines. Une fois ce travail accompli, le comité devra se pencher sur les orientations et les objectifs de la politique familiale municipale lors de sa troisième rencontre, prévue au mois de septembre prochain.





L'équipe du service d'urbanisme vous salue et vous remercie pour votre souci à protéger notre environnement

Julie Lafontaine, directrice du service d'urbanisme; Simon Lafrenière, inspecteur en bâtiments et environnement; Catherine Rivard, inspectrice adjointe; Thomas Bissuel Roy, inspecteur adjoint; Diane Lauzière, secrétaire technique; Isabau Goyette, secrétaire préposée.



Le Comité consultatif en environnement vous informe

Le Comité consultatif en environnement (CCE) créé par la municipalité au début de l'année 2007, est constitué de résidents qui ont à cœur la protection de l'environnement de Saint-Adolphe-d'Howard. L'un des volets important de ce comité est de sensibiliser l'ensemble des résidents, à la protection de l'environnement. C'est dans cette optique que le comité a développé ce premier message d'information.

Depuis un certain temps, la MRC des Pays-d'en-Haut a défini de nouvelles normes pour préserver la qualité de l'eau et le milieu aquatique. Elle agit ainsi préventivement contre la prolifération de l'algue bleue et de ce fait même, agit pour le maintien de la valeur des propriétés riveraines. Le nouveau règlement d'urbanisme sur la bande de protection riveraine ne fait que donner suite à l'obligation de la municipalité à se conformer à ces normes.

La bande de protection riveraine est une bande de 15 mètres, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux qui doit demeurer à l'état naturel. Lorsque ce n'est pas le cas, des mesures doivent être prises pour régénérer cette bande. Ainsi cesser de tondre la pelouse permet aux espèces indigènes qui y sont présentes, de se développer et de régénérer la rive naturellement, gratuitement et sans effort.

Les activités humaines (fertilisants, fosses septiques, détergents, érosion) favorisent le développement de plantes aquatiques, algues et cyanobactéries, qui contribuent au processus de vieillissement d'un plan d'eau, par lequel il se referme et finit par mourir. Il est en notre devoir et responsabilité de ralentir ce processus.

Des espèces indigènes typiques du milieu riverain sont nécessaires à la régénération efficace de la rive selon les normes. Il est possible de reboiser sa rive sans cacher la vue sur un plan d'eau en utilisant des espèces arbustives et herbacées. De nombreuses espèces se situent entre 1 et 3 m de hauteur. Régénérer sa rive en beauté est facile. La majorité des espèces indigènes recommandées en milieu riverain produisent des fleurs et des fruits qui peuvent s'échelonner du printemps à l'automne.

Les murs de pierres érigés par le passé au bord de l'eau doivent être recouverts de végétation au-dessus du mur et à la base, quand celui-ci n'est pas inondée. Ceci permet de réduire le réchauffement du lac et constitue une barrière naturelle contre l'entraînement de sédiments, de nutriments, de déchets azotés, du phosphate et du phosphore vers les cours d'eau et les lacs.

La meilleure période pour effectuer la plantation est du mois de mai à la mi juin et du début septembre à la mi octobre. Des végétaux et des

arbres comme le myrique baumier, Calamagrostis canadensis (foin bleu), salicaire commune, cèdre blanc, saule blanc, peuplier baumier, orme d'Amérique, frêne de Pennsylvanie, érable argenté... sont recommandés en bordure des plans d'eau.

En ce qui concerne les fertilisants et les pesticides, sur votre sac d'engrais à pelouse vous pouvez retrouver trois chiffres sur votre sac d'engrais à pelouse. Celui du centre indique le pourcentage de phosphore, qui est un élément essentiel à la croissance des végétaux. Les lacs sont des milieux naturellement pauvres en phosphore, donc peu propices au développement des végétaux.

Nous espérons que les riverains des différents plans d'eau à Saint-Adolphe-d'Howard, commenceront rapidement à se conformer au nouveau règlement sur la bande riveraine. Ce nouveau règlement a été mis en force pour protéger nos cours d'eau et assurer une viabilité à long terme de la richesse de Saint-Adolphe-d'Howard soit l'ensemble de ses 85 lacs.

Le CCE vous souhaite un bon été et ayez toujours à l'esprit de préserver l'environnement qui est soumis à des pressions énormes par l'activité humaine.

Ce que vous devez savoir en matière d'urbanisme et d'environnement au sujet

(Les textes suivants ne remplacent pas les règlements et documents administratifs auxquels ils font référence. Ils ne constituent pas non plus une interprétation juridique des règlements municipaux.)

Des pesticides...

Il est formellement interdit de procéder à l'épandage de pesticides sur l'ensemble du territoire municipal. Il est aussi interdit d'épandre des fertilisants à moins de 30 m de tous plans d'eau. Dans le cas d'une infestation grave mettant en péril la santé des végétaux, un avis d'un expert doit être fourni à la municipalité, moyennant l'obtention d'un certificat d'autorisation, au coût de 20 \$.

Des feux...

Des feux d'herbes, de branches et d'arbustes sont autorisés en autant qu'ils soient empilés en tas de 3 m par 3 m maximum et n'excédant pas 2 m de hauteur. Aucun débris de construction ou de démolition, ainsi que les pneus ne peuvent être brûlés. De plus, un moyen d'extinction doit être présent sur les lieux, tel un boyau d'arrosage. Par contre, lorsque la vitesse du vent dépasse 25 km/heure, il est formellement interdit de brûler. Pour connaître l'indice du danger d'incendie, surveillez notre site Internet ou les cadrans à la caserne et au centre de plein air. À cet effet un permis est obligatoire au coût de 10 \$ et valide pour une durée de 6 mois.

Références en matière d'Environnement

Algues bleu-vert

<http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun>

Urgence Environnement

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/rejoindr/urgence.htm>

S.O.S. Braconnage

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/braconnage/>

Conseil régional de l'environnement des Laurentides

<http://www.crelaurentides.org/index.shtml>

Plantation d'arbres à Saint-Adolphe-d'Howard

Le service d'urbanisme et le comité consultatif en environnement remercient les citoyens et les associations de lacs pour leur participation à la plantation de 1 100 arbres dans la bande de protection riveraine sur l'ensemble du territoire. Ce projet a été réalisé en collaboration avec l'agence de bassin versant de la rivière du nord, Abrinord (www.abrinord.qc.ca).



Du nouveau dans la municipalisation des chemins pour les Domaines des Lacs, Flamingo et des Quatre-Lacs

Lors d'une session régulière des membres du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenu le 18 mai dernier, ceux-ci ont procédé à l'embauche de Guy Lebeau à titre de surveillant de chantier pour la municipalisation des chemins privés qui a lieu tout au long de l'été.

Depuis le 12 juin, les travaux de déboisement à l'intérieur de l'emprise du chemin sont entamés dans le Domaine des Lacs. Par la

suite, les émondeurs se dirigeront vers le Domaine Flamingo pour finalement s'arrêter au Domaine des Quatre-Lacs.

Dans un deuxième temps, nous procéderons au profilage des fossés et à l'installation des ponceaux traversant les chemins. À cette étape des travaux, tous les citoyens ayant besoin de nouveaux ponceaux d'entrée recevront par la poste une lettre les invitant à s'en procurer un.

À noter que la municipalité s'est engagée à installer ces ponceaux sans frais.

Au courant de l'été, il est fort probable que du dynamitage soit effectué à certains endroits, afin de faciliter l'élargissement des chemins ainsi que le drainage des eaux de ruissellement. Par conséquent, les résidents demeurant à proximité des sites seront avisés à l'avance afin d'éviter des détonations surprises et par le fait même, des interrogations.

Enfin, au cours des mois d'août et de septembre, il y aura du chargement de pierre sur tous les chemins nouvellement municipalisés.

Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension et de votre patience.

Pour toutes questions concernant la municipalisation, nous vous invitons à contacter Guy Lebeau au service des travaux publics au 819-327-2044 poste 247.

RAPPEL du règlement concernant l'entretien des fossés et des emprises de rues

En résumé :

- Nul ne peut altérer, remplir ou modifier, de quelque façon que ce soit, les fossés municipaux de manière à nuire à l'écoulement des eaux, sans l'autorisation du directeur du service des travaux publics.
- Le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble est tenu d'entretenir les fossés et les emprises de rues adjacentes à sa propriété, de façon à ne pas nuire à l'écoulement des eaux. Il est de plus responsable de l'aménagement des murs de tête de ponceaux et de la portion de l'entrée charretière située dans l'emprise de rue.
- Le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble est tenu d'entretenir les fossés municipaux ainsi que les emprises de rues adjacentes à sa propriété en coupant le gazon régulièrement et en éliminant toute matière (feuilles, gravier, débris, etc.) qui pourrait nuire à l'écoulement des eaux.

Collecte des ordures ménagères et des matières recyclables

Les collectes débutent dès 7h00 le matin. Les bacs peuvent être mis au chemin au plus tôt à 19 heures la veille (mardi) et enlevés au plus tard dans un délai d'une journée (jeudi).

Collecte des ordures ménagères pour les mois de juin, juillet et août : à tous les mercredis.

Le restant de l'année, de septembre à mai, les collectes se font en alternance, une semaine sur deux. Il est obligatoire de déposer vos sacs à ordures dans une boîte en bois ou dans une poubelle étanche, le règlement prévoit une amende de 100 \$ minimum.

Collecte des encombrants (gros objets) : En même temps que les ordures ménagères (un item par semaine). Sauf les électroménagers (v. métal ci-dessous), les appareils de réfrigération et de climatisation contenant des halocarbures (fréon) qui doivent être apportés à l'Éco-Centre. Cependant pour le métal la collecte est gratuite à domicile. Pour tout transport à l'Éco-centre ou information, communiquez avec André Courcy au 819-327-2841 (\$ à discuter).

Collecte des matières recyclables : aux deux semaines.

Pour les mois de juin, juillet et août : les 13 et 27 juin, 11 et 25 juillet et les 8 et 22 août 2007.

Afin de faciliter le ramassage des ordures et du recyclage durant la période estivale, il est fortement recommandé de placer les ordures sur un côté de votre entrée et le recyclage de l'autre et de placer vos bac près du chemin.

Bacs verts pour le recyclage...

Un rappel en ce qui a trait à l'utilisation des bacs verts... Ces bacs doivent être utilisés UNIQUEMENT pour les matières recyclables. La compagnie Services Environnementaux Lachute (SEL), 1-877-242-1099 qui procède aux levées hebdomadaires est avisée de ne pas vider les bacs de recyclage contenant des déchets. Si vous possédez déjà un bac vert pour vos ordures ménagères, nous vous suggérons fortement d'inscrire « vidanges » sur votre bac.

Besoin d'aide sur le tri des matières recyclables?
www.tricentris.com
Pour toutes PLAINTES : 1-877-242-1099, 450-562-7525 (télécopieur) ou mjbellefeuille@selinfo.ca

Éco-Centre :

1440 chemin du Village (sortie sud du village).
Ouvret les mardi, jeudi et samedi de 10h à 12h et de 13h à 16h.

Vous pouvez y déposer :

- Matériaux secs (construction) et branches : 10 \$/v³ (coupons disponibles à l'hôtel de ville ou au dépanneur).
- Peintures (dans contenant d'origine, pas de contenant commercial) et huiles usagées, filtres à l'huile et contenant d'huile (gratuit).
- Appareils de réfrigération ou de climatisation (gratuit).
- Feuilles en vrac (gratuit).
- Appareil de réfrigération ou de climatisation contenant des halocarbures (fréon) (gratuit).

Pour tout transport à l'Éco-centre, communiquez avec André Courcy au 819-327-2841 (\$ à discuter).

Qui récupère quoi?

- Batteries (auto) et antigel : Canadian Tire
- Médicaments périmés : Pharmacies
- Meubles, électroménagers, etc. en bon état : Morin-Heights au 450-226-2844
- Piles rechargeables ou non usagées : Hôtel de ville
- Pneus d'auto hors-d'usage : Détaillants de pneus et garages spécialisés
- Vêtements, petits accessoires électriques et jouets : Comptoir d'entraide, 819-327-3047 au centre récréatif de Saint-Adolphe-d'Howard, mardi de 13h à 16h et samedi de 9h à 12h.



25 années de service

Nous tenons à souligner notre admiration et notre reconnaissance pour les 25 ans de service qu'a cumulé M. Marcel Brisebois au service de la voirie en tant qu'opérateur. Merci et félicitations!



Juillet

- 27 Plaisirs d'été,
Ciné-famille Souris City
- 28 Plaisirs d'été, Dégustation de vin
spectacle Trio François Richard
- 29 Plaisirs d'été,
Midi-Musique Jean Therrien

Août

- 3 Plaisirs d'été, Ciné-famille
La nuit au musée
- 4 Plaisirs d'été, Dégustation de vin
spectacle Duo Bonnie et Mathieu
- 5 Plaisirs d'été, Midi-Musique
André Thériault
Association Chasse et Pêche
Tournoi de pêche annuel
- 10 Plaisirs d'été, Ciné-famille
Les petits pieds du bonheur
- 11 Plaisirs d'été, Dégustation de vin
spectacle Aquaplane
Ass. Prop. Lacs Louise, Vert et
Eaux-Vives, Souper dansant
- 12 Plaisirs d'été, Midi-Musique
Duo des Airs
- 16 4 Saisons d'Adolphe (Aînés)
Épluchette de Blé d'inde

- 17 Camp de jour
Spectacle de fermeture
Hôtel de ville
Assemblée du conseil
Plaisirs d'été, Ciné-famille
Le pont de Terebithia
- 18 Plaisirs d'été, Dégustation de vin
spectacle Tumbleweed : Country
Américain
- 19 Plaisirs d'été, Midi-Musique
Alain Villeneuve
Association Chasse et Pêche
Épluchette de Blé d'inde
- 25 Association des Sports Nautiques
Réunion spéciale des membres

Septembre

- 1, 2, 3 Vente de garage
(pas de permis requis)
- 2 La Fabrique / Messe à la grotte et
cérémonie au cimetière
- 3 Musée du Patrimoine sur
réservation seulement
- 6 4 Saisons d'Adolphe (Aînés)
La Rentrée
- 9 Club Lions
6^{ème} édition Tour Lac St-Joseph
- 12 Conférence horticole

- 13, 14, 15 .. Centre récréatif
Inscription aux activités
- 21 Hôtel de ville
Assemblée du conseil
- 22 Club Lions
Clinique ophtalmologique
- 22 Club Lions
Méchoui
- 28, 29, 30 Hôtel de ville
Les journées de la culture
- 30..... La Fabrique
Fête de St-Adolphe, Messe gospel

Octobre

- 10 Conférence horticole
- 19 Hôtel de ville
Assemblée du conseil
- 20 Centre de Plein Air
Grande corvée des sentiers
- 21 Club Plein Air
Assemblée Générale annuelle
- 25 4 Saisons d'Adolphe (Aînés)
Assemblée Générale annuelle
- 27 4 Saisons d'Adolphe (Aînés)
Halloween

**8, 9, 15, 16, 22, 23, 29, 30 sept. et 6, 7, 8, oct.
Festival des Couleurs**



La clinique de sang du club LIONS

Pour une 5^{ème} année consécutive, le 1^{er} juin dernier, le Club LIONS invitait la population à participer à sa clinique de sang annuelle en collaboration avec HÉMA-QUÉBEC. Un merci au comité organisateur, sous la responsabilité du membre LIONS Gaétan Chartrand et à tous les donneurs. Sur la photo : la responsable de Hém-Québec Suzanne Bélec, Lyne Michelle Giroux, donneuse, Gaétan Chartrand et Andréa Pellissier.

Mentionnons également le nouveau conseil d'administration 2007/2008, suite aux dernières élections du Club. Il est composé des membres LIONS suivants : Andréa Pellissier présidente; Yolande Dubuc, secrétaire; Gaétan Chartrand, trésorier. 1^{er} vice-président Gilles Bertrand. Comité de Bienfaisance : Armand Destroismaisons.



Ouverture de l'Auberge Léda

**1777 chemin du Village
www.aubergeleda.com**

Le restaurant de l'Auberge Léda est maintenant ouvert pour toutes occasions :
 Merc., jeu. et vend. : 11 h 30 à 14 h et 17 h à 21 h
 Sam. et dim. :17 h à 21 h
 Lun. et mar. :sur réservation

Sur la photo prise lors de l'ouverture officielle. Quelques membres de la Chambre de commerce en compagnie des nouveaux propriétaires, Lucien Gagnon et Léda Ouellet.

**Pour information ou réservation :
1-877-327-5177**



La municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a appris avec tristesse la mort de M. André Gareau, président de l'association chasse et pêche en 2005 et 2006. Nous offrons nos très sincères condoléances et l'expression de notre profonde sympathie à la famille et aux proches de M. Gareau.



LE BULLETIN municipal saisonnier est publié par la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard à 4000 exemplaires et est distribué gratuitement par la poste et disponible auprès de la plupart des places d'affaires de Saint-Adolphe-d'Howard. Le bulletin sera aussi disponible sur le site Internet de la municipalité www.stadolpheedhoward.qc.ca. Les pages du bulletin sont ouvertes à la population et aux organismes et nous vous invitons à nous faire part de tout commentaire et/ou suggestion.

Coordination : . . . Sylvain Valiquette Secrétariat et correction : . . . Patricia Roy Conception et imprimerie : . . . ÉROD Communications
 Collaborateurs : Serge Gauvreau, Line Grand'Maison, Julie Lafontaine, Simon Lafrenière, Louise Lecompte, Pierre Roy, Conseil régional de l'environnement des Laurentides, Communic.

Prochaine édition : Automne 2007 Date de tombée : Fin septembre

1881, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0
 Téléphone : **819.327.2044 - 450.227.2061** Télécopieur : 819.327.2282 info@stadolphedhoward.qc.ca
www.stadolpheedhoward.qc.ca

